

Comité Amiante

**CAPER**

Prévenir et Réparer

Après la décision de la Cour de Cassation

**AMISOL A TUE !**

**TOUS SES PDG, du premier au dernier, sont responsables**

---

**NON LIEU** : on s'y attendait forcément, au vu des décisions déjà « tombées » dans les autres affaires « amiante » Pour nous aussi, revient cette incroyable affirmation : il est impossible de DATER l'origine de la poussière qui nous a empoisonnés. **C'est grotesque !**

Ce jugement n'est pas construit sur des faits, des points de droit, il relève plutôt d'un parti pris. Cette décision pourtant rendue au nom du peuple dans son intitulé lui fait injure !

**AMISOL a bien tué. Tous ses PDG, du premier au dernier en dirigeant les affaires, ont organisé l'empoisonnement qui a conduit à ce désastre collectif : TOUS SANS EXCEPTION ;**

Après la faillite totale du système de veille sanitaire qui a permis que le scandale dure des décennies, voilà aujourd'hui, le naufrage absolu du judiciaire qui, après des années ~~de~~ de silence nous refuse l'accès à la justice.

Après une mise en examen en 1999 à Clermont du dernier PDG M. CHOPIN, le « dépaysement » du dossier à Paris au pôle santé publique, a été voulu <sup>pour</sup> éloigner la justice des victimes, éloignant ainsi les victimes de la justice. **Nous mettre à distance, ne pas affronter l'opinion publique locale, avoir les mains libres.**

C'est ce qui s'est passé et a conduit au néant.

**Cette décision inique ne va pas éteindre la colère.**

- Elle ne peut que renforcer l'indignation, entretenir l'amertume, voire créer du dégoût Elle ne va pas non plus inciter à la prévention dans les entreprises. C'est un véritable permis de tuer qui est délivré ainsi, c'est gravissime.

**C'est pourtant pas ça le rôle de la justice !**

Le CAPER, né des victimes d'Amisol, nullement découragé, continuera l'action.

- Continuera à dénoncer les abus, les atteintes à la santé dans le travail notamment.
- Continuera à solidariser, à mobiliser, à entourer pour avancer.
- Continuera à dire et redire encore les conditions de travail mortifères.
- A faire encore et encore pour que l'on ne perde pas sa vie en voulant la gagner.

Notre combat n'est pas isolé. Nous assistons actuellement à des prises de conscience, des mobilisations très dynamiques qui donnent espoir et confiance.

Toutes ces luttes se confortent, se renforcent, nous confortent aussi ; c'est de ce côté-là que nous regardons, c'est là qu'est le moteur de la société (sa morale aussi) et les « attendus oiseux » de la Cour de Cassation n'y pourront rien.

Nous rejoignons avec plaisir la « déclaration des coquelicots » qui refuse l'empoisonnement généralisé par les pesticides et en demande l'interdiction.

Avec le Cabinet d'Avocats TTLA, nous réfléchirons aux démarches utiles et possibles ;

La lutte continue !

L'échec de la justice n'est pas l'échec de nos combats, il les légitime encore davantage.

Clermont-Fd, le 25 Septembre 2018